



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU

Séance du mercredi 13 avril 2016

Sous la Présidence de Alphonse DECKER, Maire

ETAIENT PRESENTS :

Adjoints : Frédérique GLASSMANN, Sandrine LOMBARD, Gilles JACQUET,
Conseillers municipaux : Tobias SCHNEIDER, Marc ADOLFF, Esther MULL, Nathalie HALLER, Daniel BURRUS

ABSENTS – excusés :

Emmanuel LANOE, Katja BASTIAN, Cédric CEBECI

Procuration : 02

Secrétaire de séance : Gilles JACQUET

Date de dépôt de la convocation : 05 avril 2016



OUVERTURE DE LA SEANCE
ORDRE DU JOUR :

1 AFFAIRES FINANCIERES :

1.1 Budget Général

OBJET : Vote du compte administratif et du compte de gestion 2015

L'assemblée ayant à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Alphonse DECKER, Maire, se fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, ainsi que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal. Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, la balance s'exprime ainsi :



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

Libellés	Réalisé	RESTES A REALISER
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	724 362.08 €	
Recettes	1 203 312.48 €	
RESULTAT de l'année		
Excédent	+ 478 950.40 €	
INVESTISSEMENT		
Dépenses	1 372 370.89 €	150 500,00 €
Recettes	1 339 846.51 €	
RESULTAT de l'année		
Excédent		
Déficit	- 32 524.38 €	
Résultat global		
Excédent	446 426.02 €	150 500,00 €
Déficit		

Sous la Présidence de Mme Sandrine LOMBARD, Adjointe au Maire, Monsieur le Maire s'étant retiré, après avoir examiné le compte administratif conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal après concertation, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif de l'année 2015 dont la balance générale est exposée dans le tableau ci-dessus,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Sous la présidence de Monsieur Alphonse DECKER, Maire, le Conseil Municipal :

ADOPTE le compte de gestion dressé par M. GASS, Trésorier de la commune.

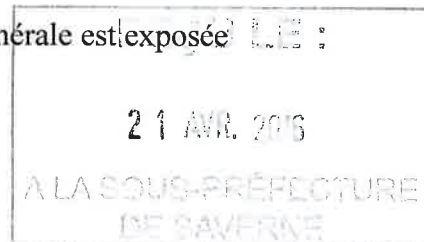
POUR : 10 CONTRE : 00 ABSTENTION : 1

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2015 sont en concordance et n'appellent ni observation ni réserve.

OBJET: Affectation du résultat 2015

Le compte administratif pour l'exercice 2015 accompagné de la balance établie par le trésorier municipal pour cette même période, est soumis à l'assemblée afin de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.

Budget commune :





COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 478 950.40 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		478 950.40 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		0.00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)		478 950.40 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-32 524.38 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		-150 500.00 €
Besoin de financement F	=D+E	-183 024.38 €
AFFECTATION = C	=G+H	478 950.40 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		183 024.38 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		295 926.02 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Le Conseil Municipal constate maintenant à la clôture du compte administratif 2015, un excédent de fonctionnement de 478 950.40 € et un déficit d'investissement de 32 524.38 €.

Par la procédure d'affectation du résultat, les écritures suivantes seront portées au budget primitif de la commune pour l'année 2016.

Dépense d'investissement C/001 : Déficit d'investissement reporté : - 32 524.38 €.

Recettes de fonctionnement C/002 : Excédent de fonctionnement reporté : 295 926.02 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE l'affectation du résultat du compte administratif 2015, telle que proposée ci-dessus.

POUR : 10 CONTRE : 00

ABSTENTION : 1

21 AVR. 2016

A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SAVERNE



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

OBJET : Fixation des taux des impôts locaux 2016

Après concertation, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'augmenter à l'unanimité les taxes locales en 2016 de 2 % du taux :

	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	8,13 %	8,30 %
Taxe foncier bâti	9,08 %	9,27 %
Taxe foncier non bâti	140,19 %	143,12 %

REÇU LE :

21 AVR. 2016

A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SAVERNE

OBJET : Vote du Budget Primitif 2016

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 – Charges à caractère général	303 981.00	013 – Atténuation de charge	40 000.00
012 – Charges de personnel	235 350.00	70 – Produits des services	148 612.00
65 – Charges de gestion courante	124 995.95	73 – Impôts et Taxes	293 441.00
66 – Charges financières	28 700.00	74 – Dotations et participations	182 423.00
67 – Charges exceptionnelles	25 450.00	75 – Autres produits de gestion	27 150.00
68 – Dotationx aux provisions	55 000.00	77 – Produits exceptionnels	16 000.00
22 – Imprévus	69 820.42		
42 – Dotation aux amortissements	2 497.75		
023 – Virement à la section d'investissement	157 756.90	002 Résultat reporté	295 926.02
DEPENSES DE L'EXERCICE	1 003 552.02	RECETTES DE L'EXERCICE	1 003 552.02



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 – Remboursement d'emprunts	185 000.00	10 – Dotations et fonds propres	129 692.00
20, 21 – Dépenses d'équipement	1 252 225.65	1068 – excédents de fonctionnements	183 024.38
204 – subvention d'équipement versées	28 737.00	40 – Opération d'ordre entre section	2 497.75
		13 – Subventions d'investissement	1 025 516.00
		021 – Virement de la section de fonctionnement	157 756.90
001 Résultat reporté	32 524.38	002 Résultat reporté	
DEPENSES DE L'EXERCICE	1 498 487.03	RECETTES DE L'EXERCICE	1 498 487.03

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

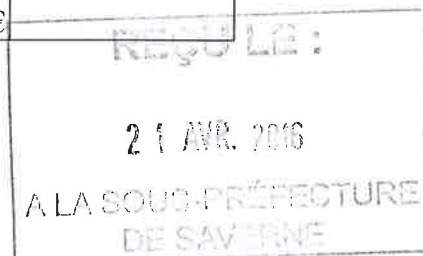
VOTE le budget primitif 2016 de la commune tel que présenté ci-dessus.

BUDGET LOTISSEMENT LES REMPARTS « 5ème Tranche »

- **Vote du compte administratif et du compte de gestion 2015**

L'assemblée ayant à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Alphonse DECKER, Maire, se fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, ainsi que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal. Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, la balance s'exprime ainsi :

Libellés	Réalisé	RESTES A REALISER
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	6 443,98 €	
Recettes	€	
RESULTAT de l'année		
Déficit	- 6 443,98 €	
INVESTISSEMENT		
Dépenses	198 182,60 €	
Recettes	0,00 €	
RESULTAT de l'année		
Excédent		
Déficit	- 198 182,60 €	
Résultat global		
Excédent		
Déficit	- 204 626,58 €	





COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

Sous la Présidence de Mme Sandrine LOMBARD, Adjointe au Maire, Monsieur le Maire s'étant retiré, après avoir examiné le compte administratif conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte administratif de l'année 2015 dont la balance générale est exposée dans le tableau ci-dessus,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Sous la présidence de M. Alphonse DECKER, Maire, le Conseil Municipal :

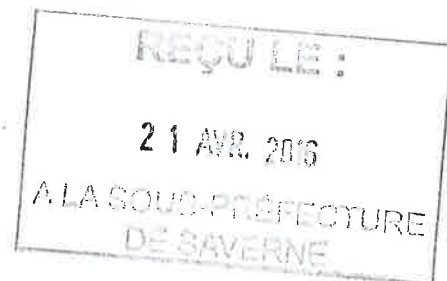
ADOpte à l'unanimité le compte de gestion dressé par M. GASS, Trésorier de la commune.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2015 sont en concordance et n'appellent ni observation ni réserve.

OBJET : Affectation du résultat 2015

Le compte administratif pour l'exercice 2015 accompagné de la balance établie par le trésorier municipal pour cette même période, est soumis à l'assemblée afin de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

	Résultats cumulés au 31 décembre 2015
Fonctionnement	- 6 443,98 €
Investissement	- 198 182.60 €
Total	- 204 626,58 €€



Le Conseil Municipal constate maintenant à la clôture du compte administratif 2015, un déficit d'investissement de 198 182.60 € et un déficit de fonctionnement de 6 443,98€

Par la procédure d'affectation du résultat, les écritures suivantes seront portées au budget primitif de la commune pour l'année 2016.

Dépenses d'investissement C/001 : Déficit d'investissement reporté : **198 182,60 €**

Dépenses de fonctionnement C/002 : Déficit de fonctionnement reporté : **6 443,98 €**



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité l'affectation du résultat du compte administratif 2015, telle que proposée ci-dessus.

OBJET : Vote du Budget Primitif 2016 – Lot. « Les Remparts – 5^{ème} Tranche »

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif „Lot les Remparts « 5ème Tranche » pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
6015/11 – Terrains à aménager	30 000,00	7133/042 – Production stockée	41 443.98
608/11- Frais de terrains en cours d'aménagement			
66111 – Charges financières	5 000.00	796/043– Transferts de charges financières	5 000,00
608/043	5 000.00		
001 déficit solde fet reporté	6 443.98		
DEPENSES DE L'EXERCICE	46 443.98	RECETTES DE L'EXERCICE	46 443.98
SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
3351/40 – Terrains	36 443.98	1641 – Emprunts & dettes assimilées	41 443.98
33581 – Frais accessoires	5 000.00	3355- travaux	198 182.60
001 – Déficit d'investissement	198 182,60		
DEPENSES DE L'EXERCICE	239 626.58	RECETTES DE L'EXERCICE	239 626.58

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

VOTE à l'unanimité le budget primitif 2016 - Lotissement « Les Remparts 5^{ème} Tranche » de la commune tel que présenté ci-dessus

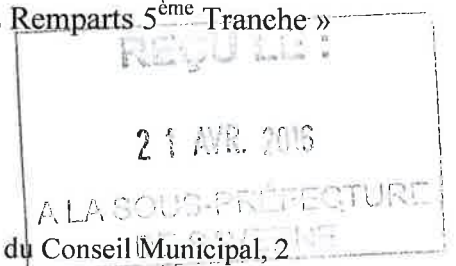
1.2.Demande de subvention réserve parlementaire

L'Adjointe au Maire, Mme Sandrine LOMBARD soumet aux membres du Conseil Municipal, 2

projets :

- mise aux normes PMR du groupe scolaire
- mise en accessibilité personne à mobilité réduite rue piétonne et arrêt de bus PMR

Ces projets entre dans le cadre de la mise en conformité pour l'accessibilité des équipements publics aux personnes à mobilité réduite, la commune souhaite réaliser les travaux adéquats.





COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

Mise aux normes PMR du groupe scolaire

la Mise en accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite : travaux réalisés dans le cadre de la mise en conformité prescrite par la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Le coût de ce projet est estimé à 29 000 € HT, voir plan prévisionnel ci-dessous :

	Dépenses HT	Recettes
PMR Groupe scolaire	29 000.00 €	
13. Subventions - D.E.T.R. 40% - Réserve parlementaire 40 %		11 600.00 € 11 600.00 €
Auto financement		5 800.00 €
Emprunt		
TOTAL du programme :	29 000.00 €	29 000.00 €

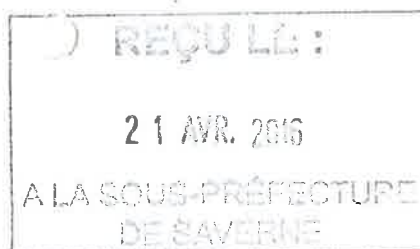
Mise en accessibilité personne à mobilité réduite rue piétonne et arrêt de bus PMR

La commune de Neuwiller Les Saverne souhaite améliorer la sécurité des piétons et des PMR. Il s'agit de proposer aux piétons une chaîne de déplacement confortable et assurée, sans encombrement ni obstacles dans une zone centrale (avec commerces).

Il s'agit aussi de déplacer et mettre aux normes PMR les arrêts de bus (desserte centrale).

Le coût de ce projet est estimé à 145 175.00 € HT, voir plan prévisionnel ci-dessous :

	Dépenses HT	Recettes
rue piétonne et arrêt de bus PMR	145 175.00 €	
13. Subventions - D.E.T.R. 40% - Réserve parlementaire 40 %		58 070.00 € 58 070.00 €
Auto financement		29 035.00 €
Emprunt		
TOTAL du programme :	145 175.00 €	145 175.00 €



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte ce projet de mise en accessibilité personne à mobilité réduite – la mise aux normes PMR du groupe
- Autorise le Maire à présenter une demande de subvention pour la réserve parlementaire
- Autorise le Maire à lancer la consultation et à signer la lettre de commande-offre la mieux disante.



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

2 AFFAIRES GENERALES :

2.1.OBJET : Principe de recrutement Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)

Mme Sandrine LOMBARD, Adjointe au Maire, chargée des ressources humaines propose d'instaurer le principe de recrutement en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) pour les services de la collectivité.

Le coefficient horaire pourra être modulé en fonction des besoins. L'autorité Territoriale définira les besoins et pourra ainsi recruter au minimum pour 20/35^{ème} jusqu'à 35/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION :

- Accepte la mise en place du principe de recrutement en contrat d'accompagnement dans l'emploi pour les services de la mairie
- Autorise le Maire à signer les contrats de travail

2.2 Tarif des salles communales

Mme Frédérique GLASSMANN, Adjointe au Maire, propose d'instaurer, un forfait annuel de 100 euros à partir de la 5^{ème} location sur une année.

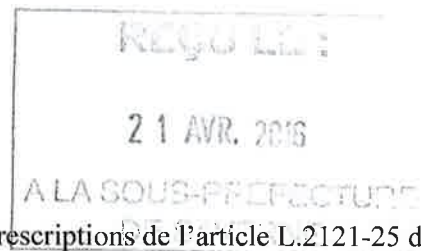
Cette initiative est pour soutenir et encourager les associations de Neuwiller les Saverne actives et dynamiques de Neuwiller les Saverne.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Vu pour être affiché le jeudi 14 avril 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Neuwiller-les-Saverne, le 14 avril 2016
Le Maire
Alphonse DECKER

